Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 074-247400773-20220127-DEL_20220127_9-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°**09/2022**

Date de convocation : **20/01/2022**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **28**

Votants : **32**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 janvier 2022 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

Objet : CONSULTATION ASSURANCES

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BALMONT Nicolas	CREPEL Yves	GONZALES Florence	PONTHIEU Eric
BOURNE Hervé	DALEX Jacques	GOURDIN Margaret	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DOMENGE-CHENAL Michèle	MAURICE Charline	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	MILLET-URSIN Marc	STRAPPAZZON Philippe
CHAPPET Philippe	DUNAND-CHATELLET David	PAGET Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	GAILLARD Claude	PETIT Monique	VIGNIER Georges

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

BERNARD Anne-Marie pouvoir à Julie DENAMBRIDE Laure LEMBERT	FERNANDEZ Sophie pouvoir à Florence GONZALES	JOSSERAND Stéphanie pouvoir à Hervé BOURNE	LUCIANI Michel pouvoir à Sébastien SCHEMRA

EXPOSE

Monsieur le Président informe que les contrats d'assurance de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation.
Il rappelle que pour faire face à la complexité des textes qui régissent les assurances, la Communauté de Communes avait fait appel à l'assistance d'une société de conseils en assurances lors des 4 dernières consultations et propose qu'un organisme d'assistance soit de nouveau missionné afin de réaliser :

- Un diagnostic technique : audit et réflexion
- La rédaction du dossier de consultation
- L'analyse des offres
- L'assistance au choix des assureurs

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer pour l'autoriser à :

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 01/02/2022
ID : 074-247400773-20220127-DEL_20220127_9-DE

- Lancer et passer la consultation, intégrant une mission d'assistance extérieure d'audit, conseil et assistance à la passation des marchés d'assurances
- Exécuter les marchés,
- Signer toutes les pièces nécessaires à la consultation, à l'attribution des marchés ainsi que tout document y afférent.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à :

- **Lancer et passer la consultation, intégrant une mission d'assistance extérieure d'audit, conseil et assistance à la passation des marchés d'assurances**
- **Exécuter les marchés,**
- **Signer toutes les pièces nécessaires à la consultation, à l'attribution des marchés ainsi que tout document y afférent**

Résultat du vote :

Votants :	32	Abstention :	0	Exprimés :	32
Pour :	32	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le - 1 FEV. 2022

Le Président,
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- Marchés publics : S. QUARD

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY (Haute-Savoie)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.